

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

### SÉANCE DU 09 AVRIL 2013

---

Présents : MM. BERNOS, Mme BARRERE, MINJUZAN, SEBAT, PAILLAS, LEES, IDOMENEE, Mme ANCHEN, GIMENEZ, LOUSTAU, IDOPE, SARASOLA, Mme JAUBERT-BATAILLE, VALIANI, Mme FABRE, SOUMET, BELLOT, REY, GOUINEAU, LAURONCE, MENE-SAFRANE, LOUSTALET, UTHURRY, GAILLAT, DOMEQ, BRUGIDOU, Mme GASTON, Mme PEBEYRE, Mme YTHIER, Mme SALTHUN-LASSALLE, BAREILLE, Mme CABELLO, BITAILLOU, MAILLET, LABARTHE, LACRAMPE, Mme LE CHANONY, TERUEL.

<u>Pouvoirs</u> :	Suzanne SAGE	à	Anne-Marie ANCHEN
	Marie ECHEPARE	à	Henri GIMENEZ
	Gérard FRECHOU	à	Louis REY
	Jacques CARSUZAA	à	Jean-Marie GOUINEAU
	Dominique QUEHEILLE	à	Marie-Lyse GASTON
	Fabien REICHERT	à	Jean-Michel BRUGIDOU

<u>Suppléants</u> :	Raymonde SOARES	suppléante de	Gérard URRUSTOY
	Thérèse LASMARRIGUES	suppléante d'	Alain TEULADE
	Jean LABORDE	suppléant de	Robert LABORDE-HONDET
	Serge GUILHEM BOUHABEN	suppléant de	David LAMPLE
	Georgette SALHI	suppléante de	Philippe GARROTE

Excusés : Jean-Claude ELICHIRY, Jean CASBONNE, Jean BEDECARRAX, Gérard LEPRETRE, Anne BARBET, Yves TOURAINE, Nicolas MALEIG, Jean-Marie GINIEIS, Nathalie REGUEIRO, Martine MIRANDE, Nadia SEGAUD.

#### RAPPORT N° 130409-17-PAH

#### PAYS D'ART ET D'HISTOIRE – ACTIONS COLLECTIVES 2013

Mme JAUBERT-BATAILLE indique que pour arrêter le programme d'actions collectives 2013 du Pays d'art et d'histoire Pyrénées béarnaises, le comité de pilotage s'est réuni le 19 mars dernier, Mme France Jaubert Bataille siégeant dorénavant à la place de Mme Pascale Palacin.

Les actions retenues s'articulent autour de 4 axes : organisation, communication, animations et actions pédagogiques en incluant deux thèmes proposés par le Conseil Scientifique (cadre de vie et pastoralisme).

Il s'agit de la première année de mise en œuvre de la convention signée en présence de Mme Aurélie Filipetti, Ministre de la Culture, destinée notamment à fédérer l'ensemble des acteurs du territoire et à faire connaître le Pays d'art et d'histoire :

## 1 - Organisation

- Construction du réseau d'interprétation autour de l'ensemble des sites touristico-culturels du territoire
- Plan de formation à destination des associations, sites et professionnels de la Culture et du Tourisme autour des thèmes de travail proposés par le conseil scientifique
- Constitution d'une base documentaire à partir de supports favorisant la connaissance du territoire

## 2 - Communication

- Participation et organisation d'actions nationales liées au label : séminaires, colloques...
- Signalétique : conception et réalisation de panneaux visant à indiquer les entrées du territoire
- Création d'une photothèque pour illustrer les supports de communication du Pays d'art et d'histoire
- Conception et réalisation des documents : programmes périodiques, affiches... qui servent à faire connaître le label

## 3 - Animations

- Parcours et découvertes : programmation de parcours et rencontres gratuits afin de sensibiliser les habitants au patrimoine et à leur cadre de vie
- Projet de coopération avec le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne et l'écomusée de Marquèze : valorisation du pastoralisme sur les deux territoires
- Projet de partenariat avec le Parc National des Pyrénées pour la co-conception et co-réalisation d'animations mensuelles

## 4 - Actions pédagogiques

- Développement et mise en œuvre du projet éducatif du Pays d'art et d'histoire Pyrénées béarnaises

Ces actions collectives s'inscrivent dans le cadre d'une contractualisation culturelle mais le volet Tourisme est également pris en compte en relation avec les divers Offices de Tourisme du pôle touristique pyrénéen. Ainsi, la signalétique d'entrée du territoire, la formation des professionnels du guidage et la conception du programme d'activités sont des projets concernant les deux domaines. De plus, les différents supports produits par le Pays d'art et d'histoire sont diffusés et relayés par les Offices de Tourisme et les supports édités dans le cadre de l'axe transversal du pôle touristique mentionnent le label.

La partie financière des actions collectives arrêtées par le Comité de Pilotage est détaillée dans le tableau annexé au présent rapport. Il indique, pour chaque action, les participations des partenaires institutionnels et la répartition entre les communautés de communes basée sur la population. Ainsi, la CCPO prendra en charge 60 % du coût, subventions déduites, et les autres collectivités (Ossau, Aspe, Barétous, Josbaig) 40 %.

Le montant global de l'ensemble de ces actions est estimé à 87 500 €, avec un reliquat à charge des Communautés de Communes qui ne devrait pas dépasser 20 000 €. Les actions ne seront lancées qu'une fois les plans de financement arrêtés ; des priorités pourront être définies si les financements prévisionnels n'étaient pas confirmés.

La part de la CCPO devrait s'élever à 12 000 € environ.

Par ailleurs, la CCPO assurera la maîtrise d'ouvrage déléguée pour la mise en œuvre des actions à partir de conventions de mandat qui seront passées avec chaque communauté de communes.

Les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2013.

Où cet exposé,

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,**

- **ADOPTE** le présent rapport
- **APPROUVE** le programme d'actions collectives tel que ci-dessus
- **SOLLICITE** les aides les plus élevées auprès des partenaires institutionnels
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les conventions avec les EPCI
- **ENGAGE** les actions, éventuellement après consultation, et **REGLE** les dépenses

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, le dit jour 09 avril 2013

Suivent les signatures

Le Président

Jean-Etienne GAILLAT